



**Association Médicale
Inter-Entreprises du Morbihan
et localités limitrophes**

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

du 15 mai 2025

Assemblée Générale Ordinaire

M2/SMQ/CR/026

Date :	Jeudi 15 mai 2025 – 17h
Lieu :	CAUDAN - Siège

Monsieur LESTROHAN, Président :

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association, réunie conformément à l'article 11 de nos statuts, pour entendre la lecture du rapport, adopté par le Conseil d'Administration, concernant l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière pour l'exercice 2024.



Cette Assemblée Générale a été annoncée sur le site Internet de l'AMIEM et par mail aux adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail.

Je remercie nos adhérents, Administrateurs et Membres de la Commission de Contrôle ici présents.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'Assemblée Générale sera enregistrée.

Rapport d'activité 2024

Le compte-rendu général d'activité 2024 est présenté par Monsieur Le Nai, Directeur et Dr LOZACHMEUR, Médecin Coordonnateur.

Le Rapport d'activité 2024 est remis à chaque personne présente et annexé au présent procès-verbal.

Les adhérents et les salariés

Au 31/12/2024, le nombre de salariés suivis est de 191 448 et le nombre d'entreprises adhérentes s'élève à 21 885.

Les ressources humaines du service

Au 31/12/2024, 248 personnes (219,74 ETP) figurent à l'effectif de l'AMIEM.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

248 Collaborateurs (219,74 ETP) - (243 / 217,86 ETP)

	Médecins du Travail 43 / 33,75 ETP (38 / 30,95 ETP)		Collaborateurs Médecins 16 / 14,30 ETP (17 / 15,90 ETP)
Infirmiers Santé Travail 25 / 22,90 ETP (25 / 22,20 ETP)		Expert en PRP 21 / 19,15 ETP (21 / 19,20 ETP)	
	Conseiller en PRP 17 / 15,80 ETP (14 / 13,40 ETP)		Assistants Médicaux 86 / 76,65 ETP (85 / 77,55 ETP)
Coordonnateurs de centre 9 / 8,60 ETP (9 / 8,60 ETP)	Direction & Administratif 29 / 27,60 ETP (32 / 29,10 ETP)	Personnel Entretien 2 / 0,99 ETP (2 / 0,96 ETP)	Données au 31/12/2024 (Données au 31/12/2023)

Il est précisé que 55 à 60 % des médecins du travail au sein du service sont issus du parcours Collaborateur médecin qui témoigne de toute son importance.

Communication et Relations avec les adhérents

Point d'entrée pour les adhérents, le site Internet recense :

- 101 434 visites
- 252 979 pages vues
- 9 070 téléchargements.

151 870 newsletters ont été adressées avec un taux d'ouverture de 52 % constaté.

Projet de service

Le projet de service 2024 - 2028 s'attache à définir les grandes orientations du service pour cette période. Il s'articule pour majeure partie autour de la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 en cohérence avec les priorités nationales et régionales.

Articulé autour de 3 axes prioritaires, son état d'avancement est de 46 % à ce jour.

L'OFFRE SOCLE

L'offre socle se décline autour de 3 volets :

- Prévenir les risques professionnels
- Assurer le suivi individuel de l'état de santé
- Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP).



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

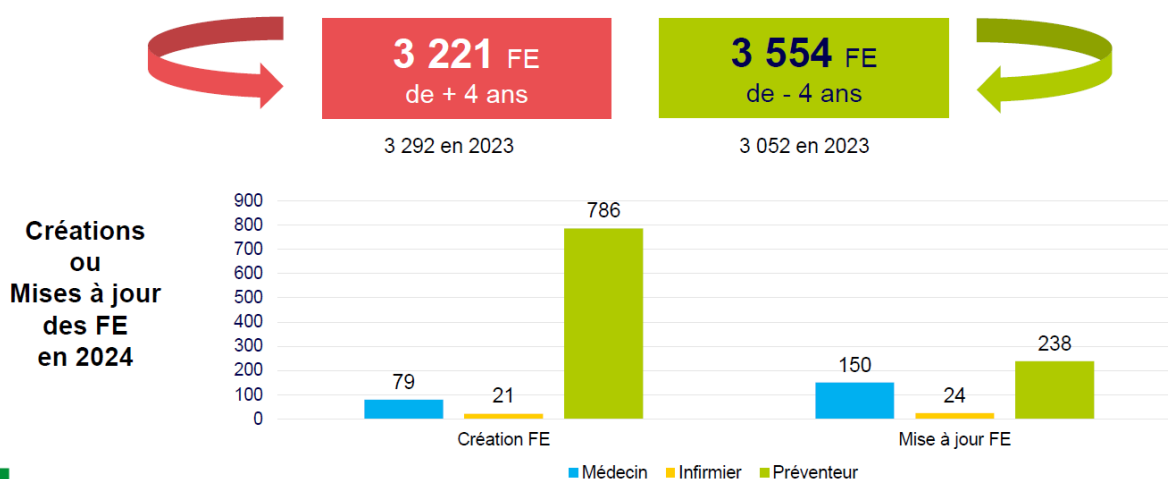
La prévention des risques professionnels

Les Fiches Entreprises

Dr Lozachmeur rappelle que les Fiches Entreprises sont le regard du SPSTI sur l'entreprise. Elles sont une aide à la construction du Document Unique, obligatoire pour toutes les entreprises et important notamment pour la protection des salariés.

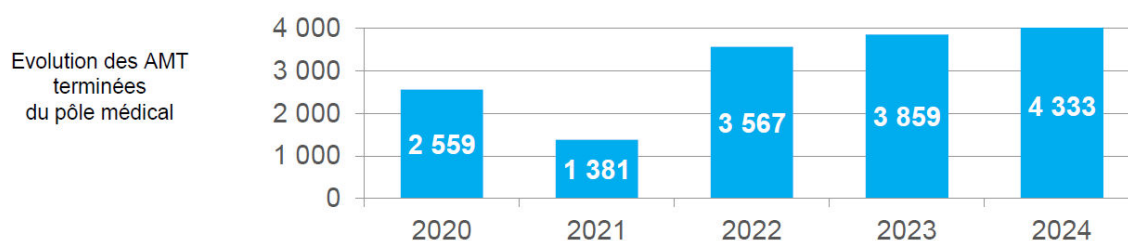
Au 31/12/2024 : **6 775** fiches d'entreprises enregistrées informatiquement (Adhérents actifs ou suspendus)

Au 31/12/2023 : 6 344



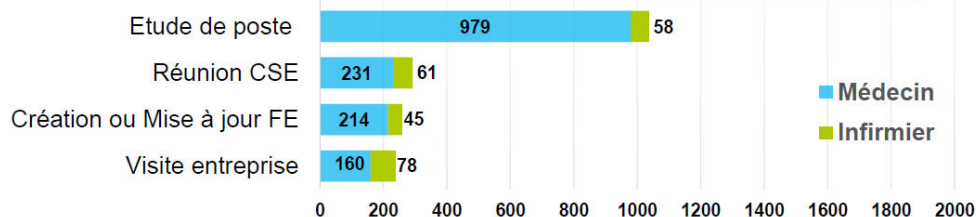
Les Actions en Milieu de Travail réalisées par le pôle médical

4 333 Actions en Milieu de Travail (AMT) ont été réalisées en 2024.



TOP 5

Echange avec l'employeur pour inaptitude
(Art. R 4624-42)



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

L'activité du Département de Prévention des Risques Professionnels

L'activité du pôle prévention poursuit son augmentation avec **2 438 demandes clôturées** en 2024.

Elles concernent à 42 % des repérages d'évaluation des risques ainsi que des études de poste pour 37 %.

Les **sensibilisations collectives** proposées aux adhérents et leurs salariés sont répertoriées ci-dessous :

Thèmes	Nombre de participants 2024	Nombre de participants 2023	Nombre de participants 2022	Nombre de participants 2021
Aide à la mise en place de l'évaluation des risques dans les TPE/PME	79	34	74	32
Webinaire « Travail sur écran »	97	593	140	208
Troubles Musculo-squelettiques	12	14	12	12
Saisonniers (IDEST / CPRP)	239	163	144	335
Sensibilisation aux addictions (IDEST)	117	104		
Risques professionnels (Jeu Je Risqkoi) (IDEST)	183			
Total des salariés sensibilisés	727	908	385	587

Le **Groupe Victimologie** a répondu à 37 sollicitations dont :

- 11 interventions du dispositif Amiem Victimologie,
- 23 orientations / conseils de conduite à tenir,
- 3 propositions d'intervention sans suite.

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

Quelques chiffres de l'activité médicale :



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

156 606 Salariés convoqués	7 392 Salariés excusés	3 906 Salariés absents (non excusés) (3906 créneaux de 20 min = 1 302 h de consultation perdues)
10,2 % Absentéisme aux visites 9,2 % médecin & 12,8% infirmier (identique à N-1)	26 512 RDV remplacés => un taux de 72 % (+ 4% par rapport à N-1)	99 249 Actes (+ 4 688 par rapport à N-1)
72 % Non périodiques (-1% par rapport à N-1)	28 % Périodiques (+1% par rapport à N-1)	7 493 Dispenses d'embauche 6 012 dispenses de VIP Initiale 1 481 dispenses d'EMA
6 973 Visites intérimaires (+ 1 108 par rapport à N-1)	1 450 Visites saisonniers (+ 219 par rapport à N-1)	2 061 Visites proximité (- 96 par rapport à N-1)
1 361 Téléconsultations 31 avec visioconférence (+ 326 par rapport à N-1)	75 Visites post-exposition (56 à la demande par l'employeur)	2 638 Visites mi-carrière (51 à la demande de l'employeur & 2 587 anticipées par le service Soit + 948 par rapport à N-1)

Le Dr Lozachmeur précise que le nombre de visites à la demande du salarié ne cesse d'augmenter. Les visites périodiques sont assurées par les Idest afin d'optimiser le temps médical.

La répartition des visites non périodiques :

	Embauche (1)	Visite de reprise	Visite occasionnelle	Visite pré-reprise	Visite mi-carrière (2)	Visite Post Exposition (3)
2020	32 126	12 876	9 191	8 480		
2021	34 487	12 623	9 666	8 261		
2022	39 108	11 253	10 828	8 772	61	58
2023	38 079	10 182	11 476	9 076	1 690	59
2024	37 816	10 170	12 890	10 320	2 638	75
2024 / 2023	- 0,7 %	=	+ 11,8 %	+ 13,7 %	+ 56 %	+ 28 %

(1) Embauche = VIP Initiale médecin + VIP Initiale IDEST + Examen médical à l'embauche.

(2) 51 Visites mi-carrière demandée par l'employeur & 2 587 anticipée par le service et couplée à une autre nature de visite.

(3) 56 Visites post-exposition demandée par l'employeur.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Les examens et questionnaires réalisés lors de visites :

Cardio-vasculaire

123 Electrocardiographies sur au moins 12 dérivations



ORL

66 891 Audiométries tonales ou vocales



243

Glycémie capillaire

126 133

Questionnaires

Mode de vie	68 730
Vécu professionnel	38 290
Epworth	9 102
Evaluation de stress au travail	2 741
Mi-Carrière	2 338
HAD Hospital Anxiety & Depression scale	1 773
EMR et Eolienne	1 052
Poussières de bois	324
Petit - Gros Dormeur	114

387

Dynamomètres



Pneumologique

4 269

Mesures de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée

Ophtalmologie

108 638

Examens

39 500

Campimétries ou périmétries manuelles ou automatisées

69 138

Examens de la vision binoculaire

Des examens complémentaires peuvent être prescrits aux salariés et pris en charge par le Service.

1 082 maladies professionnelles sont en cours.

Inaptitudes :

1 884 salariés ont été déclarés inaptés.

Le nombre de salariés inaptés est plus important au sein des entreprises de 11 à 49 salariés.

Les motifs des inaptitudes sont semblables aux années précédentes :

1. Les troubles locomoteurs
2. Les troubles neuropsychiatriques – professionnels ou non professionnels

Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP)

L'Equipe Technique Maintien (accompagnement partenarial) a pris en charge 86 dossiers. 53 dossiers ont été clôturés.

Activ'maintien (accompagnement individuel) a assuré 398 nouvelles prises en charge. 266 dossiers ont été clôturés pour 262 nouvelles demandes. Cet accompagnement se fait en amont de celui de l'Equipe Technique Maintien.

Service Social du Travail :

L'organisme Co-Réso a pris en charge 159 demandes d'intervention. Deux assistantes sociales interviennent sur le département sur des secteurs délimités.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Dr Lozachmeur souligne la nécessité du maintien en emploi et de la prévention des risques face à l'évolution de la législation et le recul de l'âge à la retraite. L'objectif est d'éviter les inaptitudes.

L'OFFRE SPECIFIQUE

Deux dispositifs d'aide aux dirigeants / travailleurs indépendants :

Dispositif d'Aide aux Dirigeants AMIEM (DAD)

L'objectif du DAD est de prévenir et d'accompagner les dirigeants d'entreprise (TPE/PME) qui se trouvent en difficulté.

Ce dispositif permet de détecter les dirigeants en souffrance et d'assurer un rôle de relais vers des associations identifiées ou autre professionnel.

Dispositif AMAROK e-santé

L'AMIEM s'associe à l'observatoire Amarok, pour proposer un outil d'auto-évaluation de la santé des dirigeants.

Ce dispositif, mis en place en février 2024, recense :

- 311 évaluations de la santé terminées,
- 125 dépistages du burn-out terminés,
- 27 accès à la prise en charge individuelles possibles,
- 18 prises en charge demandées et réalisées par les psychologues de l'AMIEM.

Monsieur Lestrohan remercie l'ensemble du personnel de l'Amiem pour l'investissement et le travail fourni.

Le compte-rendu général d'activité 2024 n'appelle pas de questions ou de remarques de l'assemblée.

Rapport financier 2024

Monsieur Le Nai présente l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Les comptes de l'exercice 2024

Produits

Les ressources de l'Amiem s'élèvent à **20 973 958 €**.

Charges

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 2 448 755 €.

Les impôts et taxes sont de 475 268 €.

Les charges de personnel sont calculées à 17 300 681 €.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Un résultat d'exploitation de – 31 180 €

Un résultat financier à 166 781 €

Un résultat courant à 135 600 €

Un résultat exceptionnel de – 70 015 €

L'exercice 2024 se termine avec un résultat de 68 276 €.

Le bilan 2024

Actifs

- **Le montant net d'immobilisations s'élève à 11 539 472 €.**
- **Les disponibilités et valeurs de placement sont de 1 435 978 €.**

Passifs

- **Les capitaux propres s'élèvent à 8 130 883 €.**
- **Le résultat positif de l'exercice est de 68 276 €.**
- **Les dettes financières et d'exploitation sont de 5 418 476 €.**

Le Rapport du Commissaire Aux Comptes

Monsieur Pollie, Commissaire Aux Comptes, fait lecture des conclusions du rapport du Commissaire Aux Comptes pour l'exercice 2024.

Monsieur Pollie certifie que les comptes sont réguliers et sincères, à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin l'exercice 2024.

Monsieur Pollie mentionne une observation portant sur le contentieux en cours avec un prestataire mentionné dans l'annexe légale des comptes annuels.

Monsieur Nestour (*Association Le Panier de la mer Bretagne Sud*) considère qu'il est important que le Conseil d'Administration, la Commission de Contrôle ainsi que les adhérents soient informés de ce contentieux.

Monsieur Lestrohan indique que ce rapport n'a pas fait l'objet d'observations complémentaires lors de sa présentation au Conseil d'Administration et à la Commission de Contrôle le 18 avril 2025.

Aucune question ou remarque complémentaire n'est formulée par l'assemblée sur les comptes de l'exercice 2024.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Résolutions

11 comptes adhérents présents, 73 représentés, soit 91 voix.

Monsieur Lestrohan informe que tous les adhérents présents sont à jour de leur cotisation. Il propose un vote à main levée au vu du nombre de participants.

L'Assemblée Générale, réunie le 18 mai 2025 au Centre de Caudan, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

Résolution n°1

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2024.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité le rapport du Commissaire Aux Comptes sur les comptes annuels 2023 et le rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité le bilan, le compte de résultat, l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et vérifiés par le Commissaire Aux Comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion administrative et financière.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité l'affectation du résultat positif de l'exercice 2024, soit 68 276 €, aux réserves, c'est-à-dire au fond général de dotation.

Abstentions : 0 - Contres : 0 - Résolutions approuvées

Actualités Santé Travail

Cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnel)

Il est rappelé la possibilité de saisir la Cellule PDP par les salariés et les employeurs directement depuis le site internet de l'AMIEM.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.

Prévenir la désinsertion professionnelle

[Accueil](#) > Prévenir la désinsertion professionnelle

[Je contacte la cellule PDP](#)

La définition et les missions de la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle)

La PDP consiste en l'accompagnement d'un salarié rencontrant des difficultés de santé impactant sa capacité de travail et son avenir professionnel.

L'enjeu de la PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) est majeur :

- **pour le salarié** : conserver une activité professionnelle afin d'assurer une vie sociale / familiale et un équilibre financier ;
- **pour l'employeur** : conserver les compétences professionnelles dans son entreprise, limiter le turn-over, assurer un équilibre économique et éviter les conséquences d'un licenciement pour inaptitude.

Certification de l'AMIEM

Pour rappel, l'article 11 de la loi du 2 août 2021 (art. L. 4622-9-3 du code du travail) dispose que chaque service de prévention et de santé au travail (SPSTI) fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels.

L'audit de certification niveau 1 de l'AMIEM se déroulera du 2 au 6 juin 2025. L'organisme certificateur est l'AFNOR.

Changement de logiciel métier

Le Service va bénéficier d'une modernisation de son logiciel métier avec le déploiement du logiciel PADOA d'ici fin 2025.

Le choix de ce logiciel est en partie régional.

Le logiciel PADOA permettra :

- ✓ Des espaces adhérent et salarié performants et faciles d'utilisation permettant de responsabiliser les différents acteurs (demandes de rendez-vous, relance).
- ✓ Un accès aux historiques des échanges et des demandes de rendez-vous ainsi qu'aux documents essentiels (factures, Fiches Entreprises, convocations).
- ✓ Une relation adhérent/salarié améliorée (outil de CRM côté service avec gestion des réclamations).
- ✓ Une réduction du retard dans les visites.

Monsieur Lestrohan remercie les personnes présentes. Il déclare l'Assemblée Générale Ordinaire close et lève la séance.



Agissons au quotidien pour préserver notre environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité.



AMIEM

**Association Médicale Inter-Entreprises
du Morbihan et Localités Limitrophes**

**1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591
56855 CAUDAN Cedex**

02 97 362 262

www.amiem.fr

